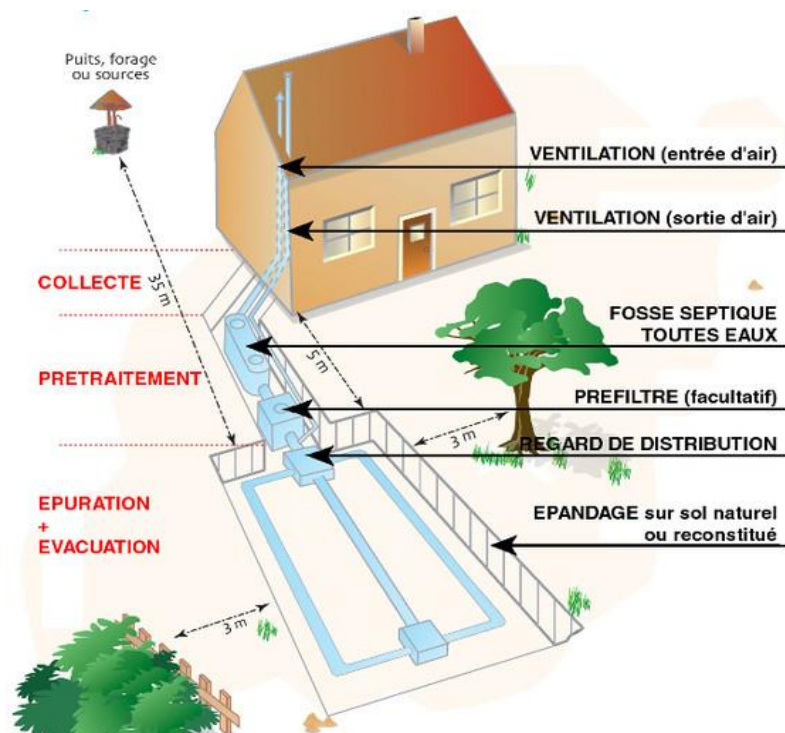


# Guide d'entretien de votre installation d'assainissement non collectif

Afin d'assurer une pérennité et un bon fonctionnement de votre système d'assainissement non collectif, un entretien régulier est nécessaire.

Ce guide vous permettra, par des gestes simples d'entretien périodique, de maintenir votre installation en bon état de fonctionnement.

## Schéma de principe de l'assainissement non collectif



## 1. La Collecte

L'ensemble des eaux usées de l'habitation, eaux vannes (WC) et eaux ménagères (cuisine ; salle de bains...), est collecté par un réseau de canalisations.

## 2. Le Prétraitement

Les eaux usées acheminées sont ensuite prétraitées dans une fosse toutes eaux.

La fosse est dimensionnée pour assurer un temps de séjour des eaux usées de 3 jours minimum.

Étanche, elle retient les matières en suspension grâce à son préfiltre intégré, ou dans le bac décoloïdeur qui lui fait suite pour les installations plus anciennes.

Les bactéries anaérobies présentes liquéfient les matières solides. Les boues s'accumulent dans le fond de la fosse.

Ce processus entraîne la production de gaz carbonique, d'hydrogène sulfureux et de méthane, devant être évacués par l'extracteur de la ventilation pour éviter les problèmes d'odeurs et de corrosion.

*Cas d'une fosse septique* : une fosse septique collecte uniquement les eaux des toilettes. Placé en parallèle de celle-ci, le bac à graisses reçoit les eaux ménagères (eaux de la cuisine et de la salle de bain). Son rôle est de retenir les graisses, afin d'éviter le colmatage des canalisations situées en aval de la fosse.

Sa pose est conseillée lorsque la distance entre la sortie des eaux usées brutes et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 mètres.

## 3. Le Traitement

En sortie de la fosse, les eaux contiennent encore 70 % de la pollution. L'élimination de cette pollution résiduelle est alors obtenue par infiltration dans le sol quand celui-ci le permet ou dans un sol reconstitué, grâce à l'action des microorganismes présents naturellement. Les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol ou sont drainées vers le milieu superficiel.



Dans le cas d'une filière drainée, une demande d'autorisation de rejet devra être délivrée par le propriétaire de l'exutoire (mairie, Conseil Général ...).

## Entretien des ouvrages

L'entretien des ouvrages qui composent votre système d'assainissement non collectif est obligatoire pour tout propriétaire. L'objectif est de rendre la filière pérenne et de prévenir tout dysfonctionnement du système.

### LE PREFILTRE (intégré ou non à la fosse)

- ⇒ Retirer le panier
- ⇒ Nettoyer au jet à l'eau claire
- ⇒ Replacer le panier
- ⇒ Vérifier l'état du préfiltre plusieurs fois par an



Pour un fonctionnement optimal, il est conseillé de remplacer les matériaux du préfiltre tous les 4 à 5 ans. Il existe d'autres formes de préfiltre comme le tube plongeant, les cassettes, le nid d'abeilles...

### LE BAC DEGRAISSEUR



- ⇒ Retirer les graisses accumulées entre les deux cloisons
- ⇒ Jeter les graisses avec les ordures ménagères
- ⇒ Vérifier l'état du bac dégraisseur tous les 6 mois pour une utilisation quotidienne

### LA VENTILATION

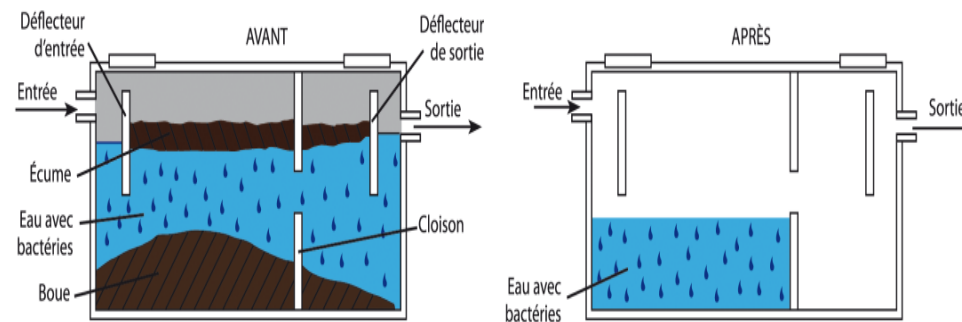
Pour éviter les nuisances olfactives et pour pérenniser les ouvrages, le système d'assainissement doit être pourvu d'une double ventilation (primaire et secondaire) de diamètre 100 mm.

- ⇒ Veillez à ce qu'aucun élément ne vienne perturber le fonctionnement des ventilations (feuilles, nids d'oiseaux,...)



### LA FOSSE TOUTES EAUX OU FOSSE SEPTIQUE

Elle doit être vidangée par une entreprise ou une personne agréée lorsque les boues atteignent 50 % du volume total de la fosse. Après la vidange, il faut laisser une faible épaisseur de boue en fond de fosse pour un redémarrage rapide de la vie microbienne et la remplir avec de l'eau claire.



Un bordereau de suivi des matières extraites vous est ensuite délivré. Ce document doit être présenté lors du contrôle de votre installation d'assainissement non collectif.

### LE TRAITEMENT : LES REGARDS et LE REJET

Le regard de répartition : Il permet l'égalité répartition des effluents prétraités dans les drains d'épandage. Vérifier les écoulements, enlever les dépôts de matière et nettoyer le regard à l'eau claire.

Le regard de bouclage : Il permet de vérifier la bonne infiltration des eaux prétraitées. Si vous observez un niveau d'eau prolongé dans ce regard, cherchez la cause du dysfonctionnement : colmatage, traitement inadapté au sol,...

Le regard de collecte (filière drainée) : Son rôle est de collecter les eaux épurées. Vérifier le bon écoulement des eaux traitées jusqu'au rejet et le nettoyer à l'eau claire.

Le rejet / l'exutoire (filière drainée) : Vérifier que la canalisation de rejet n'est pas obstruée pour faciliter le bon écoulement des eaux traitées. Il ne doit pas y avoir d'odeur, ni de dépôt.

## LE POSTE DE RELEVAGE

Il faut s'assurer du bon fonctionnement du système.

⇒ Vérifier que le flotteur n'est pas coincé et nettoyer le poste à l'eau claire.



## Recommandations générales :

- ⇒ L'utilisation de détergents, javel, etc..., doit être raisonnable et limitée
- ⇒ Le déversement de peinture, white-spirit, huiles, etc..., est interdit
- ⇒ Tous les regards doivent en permanence rester accessibles
- ⇒ Ne pas circuler avec des véhicules dans la zone de l'assainissement
- ⇒ Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes à moins de 3 mètres du champ d'épandage
- ⇒ La canalisation de rejet dans le fossé ne doit pas être obstruée (feuilles, branches)
- ⇒ Les eaux pluviales issues des toitures et des surfaces imperméables

## Pour toutes informations :

Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

505 Chemin des Comtois

45220 CHUELLES

Quentin RAVEANE

Tel: 02.38.95.02.77

Fax: 02.38.97.99.55

Mail : [spanc@3cbo.fr](mailto:spanc@3cbo.fr)

